

Décret

Générale

modern

Décret n° 2005-0186/PR/MID Fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la campagne électorale pour les élections régionales.

n° 2005-0186/PR/MID

Ministère
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Date de publication
14 novembre 2005

Numéro JO
n° 4 du 15/11/2005

Date du numéro
15 novembre 2005

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La loi n°122/AN/05/5ème L portant Statut de la ville de Djibouti du 01 novembre 2005

VU La loi n°74/AN/02/4ème L portant Décentralisation et Statut des régions du 07 juillet 2002

VU La loi n°1/AN/05/5ème L du 15 septembre 1992 relative aux partis politiques en République de Djibouti

VU Le décret n°93-0023/PRE du 29 mars 1993 fixant les modalités d'établissement des listes électorales ainsi que les conditions de délivrance et de validité des cartes d'électeurs

VU Le décret n°2005-0181/PR/MID du 06 novembre fixant le nombre des conseillers régionaux lors des élections régionales

VU Le décret n°2005-0182/PR/MID du 06 novembre 2005 fixant la date des élections régionales du 30 décembre 2005, portant convocation du collège électoral et fixant les dates de dépôts des candidatures

VU Le décret n°2005-0067/PRE en date du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre

VU Le décret n°2005-0069/PRE du 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

La campagne électorale pour les élections régionales du 30 décembre 2005 commence le samedi 17 décembre 2005 à minuit, et prend fin le jeudi 29 décembre à minuit pour le premier tour et éventuellement, pour le second tour, samedi 07 janvier à minuit jusqu'au jeudi 19 janvier 2006 précédent le scrutin à minuit.

Article 2

Le présent décret sera enregistré, affiché et publié suivant la procédure d'urgence portant où besoin sera et devra être publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*
ISMAÏL OMAR GUELLEH